

**Rente**

\$5.00 par tête; chefs, \$25.00; sous-chefs, \$15.00; \$1,500.00 par année pour achat de munitions et de corde à filets; don d'un complet aux chefs et sous-chefs tous les trois ans. Aide dans les cas d'épidémie et de famine; coffre à médicaments à l'usage des Indiens.

**Traité no 7**

Le 22 septembre 1877 -- Pieds-Noirs Gens du Sang, Piégons, Sarcis, Stonies et autres Indiens -- Sud de l'Alberta. Superficie cédée: 42,900 milles carrés.

**Engagements de l'État**

Établissement de réserves d'un mille carré pour chaque famille de cinq membres; droit de chasse assujetti aux règlements du Gouvernement; services d'instituteurs.

**Dons prévus par le traité**

Indiens, \$12.00; chefs, \$25.00; sous-chefs, \$15.00; divers articles et fournitures; drapeaux et médailles.

**Rente**

Chefs, \$25.00; sous-chefs, \$15.00; \$2,000.00 par année pour l'achat de munitions; don d'un complet aux chefs et aux conseillers, tous les trois ans.

**Traité no 8**

Le 21 juin 1899 -- Cris, Castors, Chipewyans et autres Indiens. Nord de l'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, au sud du Grand lac des Esclaves et nord-est de la Colombie-Britannique. Superficie cédée: 324,900 milles carrés.